



Liste des délibérations du Conseil municipal du 12 mai 2025

- **DCM 2025-24 : Remplacement du poteau incendie à Oizay – APPROUVÉE**

Le devis du service eau et assainissement de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine d'un montant de **3408,00 €** pour le remplacement du poteau incendie de Oizay suite au sinistre du 7 mars 2025 est validé par le Conseil. Madame le Maire est autorisée à signer le devis.

- **DCM 2025-25 : Réalisation de point à temps automatique – entreprise Vernat – APPROUVÉE**

Le devis de l'entreprise Vernat d'un montant de **6 000 € TTC** pour la réalisation de point à temps automatique sur les routes de la commune est validé par le Conseil. Madame le Maire est autorisée à signer le devis.

- **DCM 2025-26 : Travaux de voirie – trottoirs de Saint Martin de Bridoré – APPROUVÉE**

Le Conseil valide le devis de l'entreprise VERNAT d'un montant de **30 963.90 € TTC** pour la création de trottoirs au niveau du hameau de Saint-Martin-de-Bridoré sur la section RD 12 en venant de Saint-Hippolyte. La largeur de la chaussée sera de 5 ml. Madame le Maire est autorisée à signer le devis.

- **DCM 2025-27 : Association Familles Rurales – Accueil de Loisirs « Les Petits Drôles » - Convention de partenariat – APPROUVÉE**

La convention a pour objet de définir et préciser les modalités techniques et financières de gestion et d'animation de l'association Accueil de Loisirs « Les Petits Drôles ».

L'association sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de **8 928 €** et le paiement des fluides (eau, gaz, électricité) de **443,07 €**.

Le Conseil décide d'accorder la subvention de 8 928 € à l'association Accueil de Loisirs « Les Petits Drôles » et de payer les fluides.

- **DCM 2025-28 : Enedis – Redevance pour l'occupation du domaine public communal pour l'année 2025 – APPROUVÉE**

Enedis doit s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité et d'une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité.

Pour l'année 2025, le montant cumulé de ces redevances s'élève à 289 € pour la commune de Bridoré.

Le Conseil approuve le montant de ces redevances et charge Madame le Maire de procéder au recouvrement.

- **DCM 2025-29 : Attribution de nom de rue – APPROUVÉE**

Pour faciliter le repérage, pour les services de secours, le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Le Conseil décide de nommer la voie située entre la route de la Gabillère et la route de la Berthaudière actuellement sans dénomination, rue Georges Mouveau ; nom d'un décorateur renommé de l'Opéra de Paris au début du XXème siècle et décédé à Bridoré en 1959.

- **DCM 2025-30 : Schéma Directeur pour le développement des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (SDIRVE) – Lancement AIP- Convention de mandat avec le SIEIL – APPROUVÉE**

Le SDIRVE, a pour objet de définir les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit. Le schéma finalisé a été soumis à l'approbation du Comité syndical du SIEIL le 12 décembre 2023.

Dans le SDIRVE, ce sont 325 Points de Charges (PDC) ouverts au public qui devront être déployés à horizon 2035 sur le territoire de Loches Sud Touraine.

Une des principales actions mises en avant par le SDIRVE concerne le lancement d'un Appel à Initiative Privée (AIP) sur le domaine public afin d'assurer une dynamique d'équipement du territoire à moyenne échéance et un maillage des bornes rationnel, en termes de localisation et de puissance.

L'AIP est une procédure complexe est importante pour le développement de l'électromobilité dans le département. Le SIEIL propose que cet AIP soit mutualisé à l'échelle de notre département et lancé par ses soins.

Dans ce cadre, le Conseil municipal donne mandat au SIEIL pour assurer, au nom et pour le compte de la commune, la mise en œuvre de la procédure d'AIP en vue de l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public.

- **DCM 2025-31 : Adoption du rapport de Consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers pour les années 2021 et 2022 – APPROUVÉE**

Le Maire doit présenter, au moins une fois tous les 3 ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes. Son objectif : suivre et analyser la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur le territoire communal.

La Communauté de Communes Loches Sud Touraine propose un rapport des consommations ENAF 2021 et 2022 pour l'ensemble du territoire communautaire. Ce rapport analyse l'ensemble des données des fichiers fonciers 2021/2022 et intègre un système de correction cohérent avec la notion de consommation d'ENAF définie par la loi Climat et Résilience.

Le Conseil adopte les consommations d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers affectés à la commune de Bridoré dans le rapport triennal proposé par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine. Il autorise la transmission et la publication du rapport au Préfet de Département, au Président de la Région Centre Val de Loire et au Président de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

- **DCM 2025-32 : Demande de subvention – REFUSÉE**

Le Secours Catholique d'Indre-et-Loire demande une subvention pour 2025 pour mener des actions concrètes de solidarité et de lutte contre les causes de pauvreté.

Le Conseil décide de ne pas accorder de subvention au Secours Catholique d'Indre et Loire.

→ Questions diverses

- Candidature label « Villes et villages fleuris »

La commune candidate au label des « Villes et Villages fleuris » pour obtenir la 1^{ère} fleur.

- Subvention FDSR 2025

Le Conseil départemental accorde, dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) 2025 une subvention de 9 262,00 € au titre de l'enveloppe « socle » pour les travaux de voirie 2025.

- Contrat intérimaire - nouvel agent pour les Services Techniques

Un agent sera engagé en contrat intérimaire à partir du 19 mai 2025 pour nettoyer l'école, faire la surveillance des élèves pendant la pause méridienne le lundi et pour seconder l'agent des services techniques dans son travail à raison de 20 heures par semaine.

- Courriers de remerciement pour les subventions accordées

Les associations Gym Tonic, Guidon du Crochu, Le Château de Bridoré, Les Restos du Cœur, le Comité des fêtes et la coopérative scolaire de l'école de Perrusson remercient le Conseil pour les subventions accordées.